



Attestation pour le juge

Par louise45

Bonjour,
Une copine me demande de lui faire une attestation à la demande de son avocat pour son dossier . Elle me dit que cette attestation restera dans le dossier pour le juge afin qu'il se fasse une idée.
Il s'agit d'une demande de droit de visite sur des petits enfants de la part de la grand mère mais refusé par la mère (la personne qui me demande l'attestation)
Mais pour moi la partie adverse sera également en possession de ce dossier à un moment donné et aura donc les attestations?
Je vous remercie de bien vouloir me le confirmer.

Par kang74

Bonjour

Oui, bien évidemment que toutes pièces seront portées à la connaissance de la partie adverse pour y répondre mais aussi pour se réserver le droit de porter plainte pour diffamation ou faux témoignage

Par louise45

Cela est logique.
Je vous remercie.

Par Isadore

Bonjour,

Mais pour moi la partie adverse sera également en possession de ce dossier à un moment donné et aura donc les attestations?
Oui, bien sûr. Le juge ne peut fonder sa décision sur des pièces dont la partie adverse n'a pas eu connaissance. Ce serait la porte ouverte à toutes les dérives

EDIT : message posté à retardement

Par louise45

Oui effectivement
Merci